

	nº	du	
	au co	ntrat d'études	
	nº	du	
	pour red	oublage des étude	es
Entre:			
1. L'Université de	l'Ouest de Timiş	<b>soara (UOT)</b> , avec le s	iège à Timişoara, département de
Timiş, 4, Boul. Vasile Pâı	van, enregistrée	à l'Agence Nationale	e d'Administration Fiscale sous le
•	•		len Gabriel Pirtea, professeur des
universités, dr., en tant c	μue FOURNISSEUI	r de services éduc <i>a</i>	ATIFS, ci-après dénommée UOT,
et			
2			
			ment, ville, rue, numéro, étage,
			<i>,</i>
			délivrée par,
			(NIP), en
tant que BÉNÉFICIAIRE, c			
			, domaine d'études premier
			_, programme d'études
			fréquence obligatoire (EFO) /
		/ enseignement a dist	ance (ED), statut financier : place
soumise à des frais de sc		-11-W/1 -1 1	
			nt qu'annexe au contrat d'études,
pour une durée d'une an	nee, concernant	rannee academique	2022-2023.
Article premier. (	Obiet de l'avenar	nt au contrat d'étude	s
•	-		e de l'Université de l'Ouest de
	_	_	diant et le Règlement de la vie
-		_	Licence et Master) de l'Université
• •	-	•	térieurs de l'Université de l'Ouest
· ·	•	<del>-</del>	endant l'année académique 2022-
2023 l'étudiant(e)			
redouble ses études dans			

**Avenant** 

par le Sénat de l'UOT, conformément à la Charte des droits et des obligations de l'étudiant, au Règlement de la vie professionnelle des étudiants en premier et deuxième cycles (Licence et

2.1. Le montant et la modalité de paiement des frais de scolarité sont fixés chaque année

**Article 2. Financement** 



Master) de l'Université de l'Ouest de Timişoara et à la Méthodologie de l'UOT d'organisation et de déroulement du processus d'admission pour les programmes d'études universitaires de premier cycle (licence).

- **2.2.** Pour l'année académique **2022-2023**, compte tenu de son statut de redoublement d'études, l'étudiant doit payer les frais d'inscription pour le redoublement d'études d'un montant de 300 lei au moment du dépôt de la demande d'état de redoublement d'études et, le cas échéant peut être:
- les frais d'examen, fixés à 100 RON/présentation payé dans un délai maximum de 5 jours ouvrables à compter du début de l'année académique, pour les disciplines pour lesquelles il a rempli au cours d'une année académique précédente toutes les obligations prévues dans le dossier de la discipline et qui sont mentionnées avec cette caractéristique dans le *Contrat des disciplines*;
- les frais d'une matière qui est recontractée méthode de calcul : frais annuels de scolarité/60 x nombre de crédits rattachés à la matière respective payé dans les 5 jours ouvrables à compter du début de l'année académique, pour les disciplines pour lesquelles l'étudiant n'a pas rempli au cours d'une année académique précédente toutes les obligations prévues dans le dossier de la discipline et qui sont mentionnées avec cette caractéristique dans le *Contrat des disciplines*.
- **2.3.** Le non-respect des dispositions relatives au paiement des frais de présentation à un examen de rattrapage ou des frais d'une matière recontractée entraîne l'interdiction de se présenter à l'examen.
- **2.4.** Les cours à rattraper contractés, leur statut (nouvelle présentation à l'examen/ discipline recontractée) et le nombre de crédits afférents à chacun de ces cours sont inscrits dans le **Contrat pédagogique**.

## **Article 3. Dispositions finales**

- **3.1.** Le Doyen de la faculté, par délégation du Recteur de l'UOT, arrêté n° \_\_\_\_\_, signe le présent avenant au contrat d'études.
- **3.2.** Le non-respect des devoirs qui découlent du présent avenant au contrat d'études entraîne l'application des sanctions prévues dans les règlements de l'UOT, sur la proposition du Conseil de la faculté, en conformité avec la législation en vigueur.
- **3.3.** Le présent avenant au contrat d'études produit des effets juridiques à partir de la date de sa signature.
- **3.4.** Le présent avenant au contrat d'études est établi en 2 exemplaires originaux, dont un exemplaire est remis à chaque partie signataire, et représente la volonté des parties signataires. Un exemplaire est conservé dans le dossier personnel de l'étudiant, et l'autre exemplaire est remis à l'étudiant.

Doven,	Étudiant,
Doycii,	Etaaiaiit,



Juriste,

Website: www.uvt.ro